

Marianne chez les Helvètes ou les infortunes de la vertu

contribution au colloque du Comité Laïcité-République des 29 et 30 novembre 2003 à
Artigues près Bordeaux

par Yves Scheller, président de l'Association suisse pour la laïcité

Sous ce titre qui vise surtout à rendre hommage en son pays à Donatien Alphonse François, j'entends signifier que la défense de la laïcité en Suisse s'apparente plus au combat qu'aux aspects festifs de la Philosophie dans le boudoir. Cela dit sans vouloir m'en plaindre, car les choses ne sont sans doute pas plus faciles en Belgique, au Chili, au Togo ou en Côte d'Ivoire. Sans vouloir paraître trop sombre non plus, car en réalité notre ciel de laïques semble s'éclaircir.

Situation de la laïcité en Suisse

Vue de France, la Suisse forme un ensemble hautement exotique. Et pourtant, elle tourne. Associant vingt-trois cantons et demi-cantons dans un ensemble non pas un et indivisible mais au contraire multiple et divisé de particularismes au reste strictement respectés par la majorité alémanique, la Confédération helvétique s'attribue les domaines de la politique extérieure (à laquelle nous avons de toute façon plus ou moins renoncé depuis Marignan en 1515), la poste, la douane, la monnaie, le trafic, l'armée (car nous disposons en effet d'une armée, et féroce). Chaque canton forme une entité réellement autonome dotée d'un Parlement, le Grand Conseil, son Exécutif de sept membres, le Conseil d'État, son judiciaire unifié au niveau fédéral. Chaque canton possède sa police, son ministère (appelé département) des finances, de la santé et du social, de l'instruction publique, des affaires militaires etc. De grandes différences existent d'un canton à l'autre. Ainsi a-t-il fallu voter au niveau fédéral, voici quelques années, pour que l'année scolaire débute pendant les mois d'août ou de septembre (dans quelques cantons, elle commençait en mars).

Sans le principe de subsidiarité, tant vilipendé sous prétexte qu'il est issu du droit canon, ce pays, qui rassemble quatre langues et au moins quatre "cultures" n'existerait tout simplement pas (précisons que la Suisse manifeste la plus totale indifférence au droit canon). Dans un tel contexte de particularismes officiellement établis, dans lequel le droit à la différence peut se manifester politiquement et juridiquement par des différences relatives de droits, il est vrai que le communautarisme se trouve à l'aise. Toutefois, loin de se résumer à un principe descendant qui laisserait l'essentiel du pouvoir à l'autorité supérieure, la subsidiarité n'exclut pas chez nous l'équilibre du pouvoir central et des pouvoirs locaux : l'autorité supérieure ne décide que pour ce qui touche à ses domaines de pouvoir, et les cantons restent libres d'appliquer chez eux des lois diverses selon un principe de consultation fréquente. Dans ce contexte, tout est possible, même la laïcité, établie à Genève depuis 1907 (grâce au vote massif des communes catholiques opposées à la suprématie protestante) et à Neuchâtel depuis 1941. Les autres cantons obéissent au système des Églises reconnues.

La représentation des principales familles de pensée en Suisse, si l'on compare les recensements respectifs de 1990 et de 2000, évolue ainsi : protestants 40,0/36,6 (- 8,5%), catholiques 46,2/44,2 (- 3,9%), sans religion 7,4/11,7 (+ 67,1%), musulmans 2,2/4,5 (+104,5%), orthodoxes 1/1,9 (+ 90%), les "autres" (comprenant quelque 20 000 juifs) chutant de 3,2 à 1,3 (-59,3%)¹. Les musulmans sont dans leur écrasante majorité originaires de Turquie ou d'Ex-Yougoslavie (79,3%), des pays arabes pour 10,6 %, de Suisse et d'ailleurs pour 10,1 %².

En 1980, une initiative fédérale prévoyant la séparation des Églises et de l'Etat a été rejetée par plus de 80% des citoyens. A Zurich, le canton le plus puissant du pays et l'un des deux plus peuplés, une semblable tentative devait échouer pour la troisième fois en 1995. Selon une distribution des rôles qui ne devrait plus étonner personne, c'est alors la gauche qui s'opposait à la séparation pour maintenir le rôle social des Églises, et la droite néolibérale qui la défendait au nom du moins d'État, les deux Églises reconnues, catholique et protestante, bénéficiant des deniers publics.

Les axes de pénétration des cléricatismes se présentent selon une configuration différente de celle de la France. Le voile islamiste, ainsi que tout autre signe d'appartenance religieuse, est clairement proscrit chez les fonctionnaires, au premier chef les enseignants. Dans la question dite de "l'institutrice voilée", une Genevoise convertie qui arborait son hidjab dans des classes primaires, la question a été en effet scellée au niveau fédéral par un arrêté de la IIe Cour de droit public du Tribunal fédéral en novembre 1997, avant d'être confirmée après recours de l'intéressée par la Cour européenne des Droits de l'homme en février 2001, ce qui règle la question au niveau européen. En revanche, le voile est tacitement admis pour les élèves et, le cas échéant, cette pratique serait vraisemblablement confirmée par le Tribunal fédéral, les élèves étant considérés en droit suisse comme des usagers. Il faut savoir que la situation des musulmans en Suisse est spécifique. D'abord, la Suisse ne comporte pas, ou du moins pas encore, de ghettos. Ensuite, les musulmans forment une immigration plus à l'aise que celle des musulmans en France, plutôt d'origine turque et donc très acclimatée à la laïcité du côté alémanique, plutôt arabophone du côté romand, souvent ex-yougoslave dans l'ensemble et majoritairement indifférente à l'islamisme. Ainsi, à Genève, doit-on compter, sur quelque 60 000 élèves, quelques dizaines d'élèves voilées seulement. Cela n'empêche pas l'émergence de discours cléricalistes chez les immigrés des deuxième et troisième génération, dont les types les plus connus sont les frères Ramadan⁵.

Autre revendication à la fois islamiste et juive traditionaliste, celle de sépultures séparées dans les cimetières publics. Certains cimetières ou carrés confessionnels ont ainsi été ouverts durant la dernière décennie dans certains cantons à Églises reconnues⁶. Le débat est en cours dans le canton laïque de Genève. Une loi neuchâteloise vient de régler la question de façon modérée en accordant des carrés longue durée aux dites communautés sans les refuser aux autres familles spirituelles, et surtout sans leur concéder de carrés proprement dits.

Nous avons aussi nos partisans de l'introduction du "fait religieux". Ils se profilent suivant des arguments assez semblables à ceux qui ont cours en France et se référant aux mêmes intellectuels. Cela ne concerne toutefois que Genève et Neuchâtel, la plupart des autres cantons connaissant cet enseignement depuis longtemps.

L'abattage rituel enfin, interdit en Suisse depuis la fin du XIXe siècle, fait aussi l'objet d'une exploitation communautariste juive et musulmane. Il est pourtant loisible aux membres de ces deux communautés d'importer de la viande casher ou halal. La SPA suisse vient de faire aboutir une initiative s'opposant à cette loi dans le sens d'une interdiction plus drastique. Notre association, opposée à l'abattage rituel, n'a pas encore pris position sur cette initiative.

Historique et prises de position de l'Association suisse pour la laïcité

La première origine de notre association remonte à 1993, année qui vit l'interdiction de fait de la pièce de Voltaire Mahomet, qui devait être montée à l'occasion du tricentenaire à Ferney-Voltaire, et que le magistrat genevois en charge de la culture devait refuser de subventionner à la suite de pressions des islamistes du pays de Gex, et, déjà, des frères Ramadan. Nous fûmes quelques-uns à assurer une opération de

mousqueterie contre les menées communautaristes par voie de courrier des lecteurs. En novembre 1997, notre association était fondée. Elle a adopté statutairement, dès son origine, la charte du CAEDEL-MEL. Elle défend des positions transversales par rapport à la configuration idéologique gauche-droite en vigueur. Contre le voile islamiste, y compris chez les élèves; contre une partie de l'article 261 bis du Code pénal suisse - notre loi Gayssot -, et donc contre l'interdiction de la vente de l'ouvrage de Roger Garaudy, ultérieurement de celui d'Oriana Fallaci, enfin pour la liberté d'expression de Hani Ramadan lui-même à l'occasion de son récent article du Monde. Contre l'enseignement des "cultures" religieuses à l'école publique laïque; contre les sépultures séparées; contre l'abattage rituel et pour la loi actuellement en vigueur; contre le PACS mais pour l'union civile légale des homosexuels aux mêmes conditions que les hétérosexuels, adoption comprise; contre le droit de vote des étrangers - nous tenons à maintenir associées nationalité et droits de vote et d'éligibilité - mais pour la simplification des procédures de naturalisation; toujours dans le même sens d'un refus des sous-statuts à base sexuelle ou "culturelle", contre la parité et les quotas. Nous avons surpris pas mal de laïques en soutenant l'abrogation d'un article constitutionnel qui faisait obligation aux seuls catholiques de demander l'autorisation du Conseil fédéral pour ériger des évêchés, article que nous considérons comme discriminatoire envers les catholiques. Plus récemment, nous avons adopté une résolution opposée à l'AGCS - visible sur notre site et dans le dernier numéro d'Europe et Laïcité -. Notre plus belle réussite reste la fondation d'une association visant à contrer les réformes pédagogistes dans l'école publique. Cette association, l'Association Refaire l'École (ARLE), a obtenu un beau succès en recueillant plus de 28 000 signatures auprès des citoyens genevois dans le cadre d'une initiative cantonale recommandant le maintien des notes et de la promotion annuelle. Dix mille signatures sont requises pour qu'une telle initiative passe devant le peuple, et 28 000 signatures représentent le cinquième du corps électoral genevois (7).

Bilan et perspectives

Les laïques suisses sont confrontés à des difficultés assez semblables à celles qui se rencontrent ailleurs : oubli de la laïcité, fréquemment associée à l'irréligion, difficultés associatives générales, charge de la preuve dans un contexte politique garantissant la neutralité confessionnelle de principe de l'Etat fédéral mais dans lequel la notion de laïcité n'a pas encore été véritablement acclimatée, ignorance crasse des médias et des journalistes sur la question etc.

Nous devons constater qu'il existe bel et bien une forme de fermeture laïque, liée sans doute à la question des luttes de classes dans laquelle la laïcité s'est trouvée prise dès son origine dans certains États. Cette langue de bois athée et non laïque, et qui vire aisément à une forme de fanatisme qui n'a rien à envier aux communautarismes que nous combattons, présente trois inconvénients majeurs. Elle éloigne de la laïcité des croyants qui auraient tout avantage à y adhérer, ne serait-ce que pour profiter de l'autonomie civique qu'elle garantit face à leurs propres clergés, voire aux Églises majoritaires. En confondant islam et islamisme, elle favorise l'islamophobie (qui sert à l'évidence une forme de chantage, mais constitue néanmoins une réalité réelle) et rejette du côté de nos adversaires la majorité des musulmans qui non seulement ne se reconnaissent pas dans l'islamisme mais en sont les premières victimes. Surtout, elle réduit la laïcité à n'être qu'un courant parmi d'autres - ce qu'est en effet l'athéisme - alors qu'elle est ce qui permet à tous les courants de coexister, se plaçant ainsi antérieurement à eux. Pour ce qui nous concerne, il n'est pas question de former un quelconque front laïque uni tant que la laïcité n'aura pas été explicitement distinguée de l'irréligion, et tant que n'aura pas été reconnue sa vocation fondamentale à défendre également, à côté des libertés de ne pas croire et de changer d'avis, celle de croire. Nous n'oublions pas que la laïcité, avant d'appartenir à la tradition jacobine proprement française, est issue de la tradition libérale des Lumières. Nous plaçons donc l'intolérance athée au même rang que toutes les autres formes de cléricisme.

Notre expérience montre que lorsqu'on s'adresse aux citoyens plutôt qu'aux politiques, aux experts ou aux régisseurs du spectacle médiatique, et pour peu qu'on ait le temps de l'expliquer un peu, la notion de laïcité conserve toute sa séduction, car elle rejoint de vieux réflexes égalitaires fortement enracinés dans un pays qui pratique la démocratie depuis le moyen âge. L'idée simple que "la loi est la même pour tous", et par là le rejet de toute discrimination positive rencontrent un assentiment immédiat des citoyens. Nous continuerons donc dans ce sens.

Plus largement, la stratégie laïque au niveau international nous semble devoir désormais tenir compte des différences de sensibilité, de coutumes, de régimes légaux. C'est pourquoi, même si nous contestons le maintien de l'article I-51 du projet de Constitution européenne (rappelons toutefois que la Suisse n'appartient pas à l'Union européenne), nous ne nous opposons pas au principe de subsidiarité, seul à même d'assurer une répartition des tâches qui n'interdit nullement de faire avancer la laïcité depuis en bas dans tous les pays de l'Union, suivant les sensibilités nationales.

Plus important : notre étude, notre usage et notre expérience de la laïcité, ainsi que l'observation de la situation politique générale, nous ont appris qu'une des chances de la laïcité était de constituer un obstacle absolu à la fois au néolibéralisme et à un certain esprit libertaire que nous n'hésitons plus à lui associer. Si en France, par exemple, l'opposition au voile traverse presque toutes les formations politiques; si, en Suisse, nous pouvons de façon cohérente défendre à la fois l'égalité pour les catholiques, un traitement indifférencié pour les homosexuels et le rejet du vote pour les étrangers, c'est bel et bien que la laïcité constitue un levier d'intervention transversal et un instrument fécond pour le renouvellement du discours et de la pratique politiques.

En effet, sauf aveuglement ou complaisance, il est impossible d'ignorer que les idéologies multiculturalistes, relativistes, communautaristes constituent désormais le fonds commun de l'action politique, de l'extrême-gauche à la droite moderniste. La plus grande partie de la gauche (y compris l'extrême-gauche) et la droite néolibérale sont complémentaires et non opposées : toutes deux propagent un discours néomoralitaire et fataliste, privilégient les sacro-saintes "différences" contre l'unité politique des nations, tâchent à affaiblir l'Etat et les institutions que les citoyens se sont donnés au profit d'un universalisme marchand et un différentialisme social catastrophiques pour ce que Dominique Schnapper appelle la communauté des citoyens. Toutes deux communient dans l'abandon pur et simple de leur bases sociales que sont, pour la gauche les petits salariés et les fonctionnaires, pour la droite les entrepreneurs des PME, la paysannerie, les nationalistes et les traditionalistes.

Soyons dialectiques, et reconnaissons que cette situation porte sa négation dans ses flancs même. Une évolution se dessine aux dépens de nos adversaires. Mais encore faut-il savoir qui sont nos adversaires, et sans hémiplegie. Les glapissements de l'"enrichissante diversité" (y compris sous ses formes néoféministe et "altermondialiste"), qui servent à justifier à la fois le différentialisme et la dérégulation, devraient être pris une fois pour toutes pour ce qu'ils sont : des formes convergentes de propagandes qui accompagnent le néolibéralisme en lui assurant une apparence de légitimité démocratique qu'il peine à assumer lui-même et qu'il laisse générer par des opposants inoffensifs. Tandis que la mondialisation détruit les États par en haut, le communautarisme les ronge par en bas. En un mot, d'un point de vue laïque, il y a continuité et non opposition entre ce qu'on appelle par euphémisme le néolibéralisme et sa contestation libertaire. Cela se voit par exemple à travers l'emploi commun que tous deux font du mythe du "monde en pleine mutation", qui n'est rien d'autre qu'un appel à la résignation, un opium du peuple postmoderne. Tous deux forment les cléricatismes les plus puissants du moment . Tous deux nous ont pris pour cible (8). Tous deux doivent être combattus par nous à égalité, et sans états d'âme excessifs, au nom de la communauté des citoyens .

Il paraît possible de poser la laïcité comme base idéologique arrière d'une politique apte à toucher nombre de citoyens négligés par leurs représentants dévoyés. Les insatisfaits, ceux qui se sont fourvoyés dans le vote d'extrême-droite, ceux que l'aggravation du chômage, la diminution des aides sociales, la pénibilité croissante du travail touchent durement, nationaux ou étrangers, croyants ou incroyants, de droite comme de gauche, même si spontanément ils ne se soucient guère de laïcité, sont de plus en plus sensibles aux principes d'égalité, de liberté et d'intégration réelles qui fondent la laïcité depuis toujours. C'est ceux-là que nous pouvons et devons rallier sur la base irremplaçable et commune de l'Etat démocratique, laïque et social.

A la néobourgeoisie libérale-libertaire issue de soixante-huit, qui n'a désormais plus rien à envier à la bourgeoisie la plus réactionnaire et la plus cléricale du dix-neuvième siècle, et surtout pas l'hypocrisie, il devrait être possible d'opposer quelques divisions de partisans prêts à en découdre avec bon coeur.

J'aime à rappeler parfois que le pluriel du terme grec "laos, qui se dit : "O laoi" désigne non plus les citoyens hormis leurs différences, mais les *soldats*, unis contre l'ennemi commun. Après tout, un petit retour d'esprit martial ne saurait nous nuire.

Yves Scheller

1. Présentation Tribune de Genève, 23 janvier 2002;
2. Estimation de l'Hebdo, 7 mai 1998;
3. ATF 123.I 296 ss;
4. Déc. de la CEDH déclarant irrecevable la requête n° 42393/98, Lucia DAHLAB c / Suisse, Recueil des arrêts et décisions 2001, disponible sur le site www.vpb.admin.ch/franz/doc/65/65.140.html, et partiellement sur notre site www.laicite.ch;
5. Patrick Haenni, *Trajectoires de l'islam en Suisse*, Esprit, janvier 1998, pp. 36-51;
6. Cf. Sami Aldeeb, *Cimetière musulman en Occident*, L'Harmattan, Paris, 2002. Notre ami Sami A. Aldeeb Abu-Sahlieh, responsable du droit arabe et musulman à l'Institut suisse de droit comparé, Lausanne, n'a pas peu contribué à clarifier plusieurs questions relatives à l'islam, au grand dam des islamistes. Plusieurs de ses articles sont disponibles sur le site <http://nonviolence> et sur notre site www.laicite.ch;
7. sites : www.arle.ch et <http://initiative.ecolegenevoise.ch/>
8. C'est bien pourquoi les laïques viennent d'être évincés du Forum social européen de Paris-Saint-Denis, tandis que le communautariste Tariq Ramadan, que notre association combat depuis dix ans, y avait table mise. La vraie nature du FSE est de constituer une variété de "gueuloir" où l'on ne prend aucun risque réel, un porte-voix commode périodiquement installé et financé par les gouvernants néolibéraux, afin que les affaires puissent continuer dans l'intervalle. Le FSE représente la version hypermarché de la subversion festive, y compris, dans le plus pur style bourgeois libertaire, son insupportable discours caritatif de rigueur. Ce n'est pas sans un haut-le-coeur qu'on a pu lire, dans un grand quotidien national français, cette annonce d'une organisatrice selon laquelle étaient attendus "des cars de précaires des pays de l'est". Ainsi, la grand-messe "alter" a tout prévu, et tout repris : la quête de la rédemption, le baiser au lépreux, la

malédiction des impies. Elle n'a pas même oublié la présentation des pauvres, ni d'oindre publiquement leurs pieds. Une telle fidélité cléricale mérite d'être saluée par nous à sa juste valeur.